

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 14

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

**Date de convocation** : 16 juin 2017

**Présents** : BIENVENU Alain, SANFAUTE Odile, VERDON Gérard, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, LAGACHE Éric, DAUBORD-AUROSSEAU Laurence, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice et PINEAU Dominique

**Absente** : Laurence PICORON

**Pouvoirs** : Charles TRICHET à Gérard VERDON  
Martine THOMAS à Anne AIME  
Richard GUILLON à Dominique PINEAU

**Secrétaire de séance** : Maurice CHAUDREL

-----  
*Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2017.*

### **OBJET 291 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les avis du comité technique paritaire en date du 27 avril 2017,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade, Monsieur le Maire rappelle le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2017 et propose de le modifier comme suit :

Extrait du tableau avant modification		Extrait du tableau après modification	
Grade	Nombre d'heures	Grade	Nombre d'heures
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 heures	Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35,00 heures
Adjoint technique territorial	35,00 heures	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35,00 heures

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de modifier les postes tel que présentés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**OBJET 292 – MULTI SERVICE SUD VENDEE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2017**

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention de partenariat avec l'association intermédiaire Multi Service Sud Vendée.

Les objectifs généraux des actions menées dans le cadre de ce partenariat ont pour objet :

- De lutter contre les exclusions et œuvrer en faveur de l'emploi sur le territoire,
- De favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois
- D'offrir un espace d'accueil et de travail propice au développement des compétences et à la valorisation des personnes en situation de travail salarié.

La Commune peut ainsi faire appel à l'association en cas de remplacement de salariés ou pour un renfort de personnel.

Monsieur le Maire rappelle que la signature de la convention n'engage pas la commune à employer du personnel. Elle lui permet simplement d'avoir recours à cette possibilité en cas de besoin.

Après délibération par 10 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipale autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2017.

**OBJET 293 – TARIFS CANTINE ET GARDERIE : ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir les tarifs cantine et garderie 2017-2018 suivants :

✚ Tarifs cantine :

- Repas enfant : 2,90 €
- Repas non réservé le mercredi de la semaine N pour la semaine N+1 : 3,90 €
- Absences non averties 24 heures au préalable ou non justifiées par certificat médical ou administratif : 2,90 €
- Repas adulte : 3,50 €

✚ Tarifs garderie :

- 0,30 € le quart d'heure.

Considérant que les écoles de Le Langon et de Petosse fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal, et que de ce fait un bus scolaire est affrété, le Conseil Municipal décide que la garderie ne sera payante pour tous les enfants qu'à partir :

- De 16h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- De 12h00 le mercredi

**OBJET 294 – COOPERATIVE SCOLAIRE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE VIN D'HONNEUR**

L'école André Turcot a accueilli du 10 au 16 juin 2017 les élèves d'une école primaire réunionnaise.

Mercredi 14 juin 2017, un repas réunionnais était proposé aux familles du RPI, des amicalistes et élus des communes de Le Langon et Petosse.

Madame Odile SANFAUTE – Adjointe au Maire informe que Monsieur le Directeur de l'école André Turcot a sollicité la participation des communes de Le Langon et de Petosse au vin d'honneur organisé le 14 juin 2017 pour un montant total de 226,00 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de la moitié des dépenses du vin d'honneur soit 113,00 €. Cette somme sera versée à la coopérative scolaire de Le Langon.

**OBJET 295 – FOOTBALL CLUB LANGONNAIS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de subvention de l'association Football Club Langonnais (F.C.L.) créée le 8 avril 2017.

Après délibération le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 700 € à l'association Football Club Langonnais.

**OBJET 296 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Considérant la délibération n° 295 du 22 juin 2017,  
Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention, décide de modifier le budget primitif 2017 comme suit :

**Section de Fonctionnement**

**Dépenses**

6574- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 1 700 €
022- Dépenses imprévues	- 1 700 €

**OBJET 297 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE – EXERCICE 2016**

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte – exercice 2016 ;

Vu l'article D 2224-3 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte dudit rapport.

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par la Société VOLKSWIND pour l'installation d'un parc éolien sur la commune. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- ✚ Monsieur Éric LAGACHE informe du projet de formation aux premiers secours pour le personnel communal.
- ✚ Le centre de loisirs de Nalliers propose un partenariat avec la commune de Le Langon. La compétence devant être prise par la Communauté de Communes Fontenay-Vendée, cette demande leur sera transmise.
- ✚ Madame PINEAU Dominique sera le référent en matière de gestion du plan canicule.
- ✚ Monsieur Thierry ROY fait un compte-rendu de la réunion de la commission « sports et loisirs » de la Communauté de Communes Fontenay-Vendée ainsi que de l'assemblée générale du FDGDON.
- ✚ Rappel : Pour exterminer les chenilles processionnaires, leur nid doit être brûlé. Les feux étant interdits, il convient de demander une dérogation en mairie.
- ✚ Portes ouvertes du Club Canin samedi 8 juillet 2017.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 20 juillet 2017.

La séance est levée à 21h40